



Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

S/18594  
14 janvier 1987  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ARABE

---

LETTRE DATEE DU 13 JANVIER 1987, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR  
LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'IRAQ AUPRES DE L'ORGANISATION DES  
NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous informer qu'au moment où les forces armées iraqiennes faisaient face aux forces d'agression iraniennes dans le secteur de la IIIe armée, au sud de l'Iraq, les forces du régime criminel de l'Iran ont lancé, dans la nuit du 13 au 14 janvier 1987, une attaque de grande envergure sur le front de la IIe armée dans le secteur central. Les forces iraqiennes ont résisté à la nouvelle agression iranienne, écrasant totalement et en tous lieux les forces d'invasion et les repoussant au-delà de nos frontières internationales.

Je saisis l'occasion qui m'est donnée ici pour réaffirmer, à vous et, par votre truchement, à la communauté internationale que le peuple iraqien et ses forces armées, recourant à tous les moyens légitimes dont ils disposent, n'auront de cesse tant qu'ils n'auront pas infligé une défaite totale aux forces d'invasion du régime criminel de l'Iran. Simultanément, le Gouvernement iraqien appelle votre attention et, par votre intermédiaire, celle de la communauté internationale, sur le fait que l'entêtement avec lequel le régime iranien poursuit sa politique d'invasion et d'agression en vue d'occuper l'Iraq et de changer son régime politique illustre, de la manière la plus odieuse, l'irresponsabilité internationale de l'Iran et les dangers qu'elle fait courir à la communauté internationale. L'Organisation des Nations Unies, par le biais de tous ses organes, et en particulier du Conseil de sécurité et du Secrétaire général, se trouve donc dans l'obligation d'assumer les responsabilités qui lui incombent conformément à la Charte des Nations Unies et au droit international en condamnant cette agression et en dissuadant l'agresseur. Toute hésitation en la matière ne fait qu'encourager ce dernier. Elle encourage également l'anarchie et l'instabilité ainsi que le non-respect de ses engagements par la communauté internationale et compromet ainsi gravement la cause de la paix mondiale.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent,

(Signé) Ismat KITTANI